

Sainte-Adèle, le 18 mai 2015

Objet : Préavis en vertu de l'article 82 des Règles de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction

Me Sonia Lebel
Procureure en chef
Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics
dans l'industrie de la construction
600, rue Fullum, sous-sol-secteur 0570
Montréal, H2K 3L6

Maître Lebel,

Pour faire suite à votre lettre datée du 17 avril 2015 et portant sur l'objet en titre, et tel que vous me l'avez suggéré lors de notre échange téléphonique du 14 mai 2015, je vous présente une déclaration assermentée concernant les services rendus par monsieur Bernard Trépanier, du 20 septembre au 3 novembre 2002, lors de ma campagne électorale au poste de mairesse de la ville de Rosemère.

Monsieur Trépanier a agi à titre d'organisateur de ma campagne : à ce titre son rôle a consisté à assurer une présence au local électoral l'après-midi, organiser le porte à porte des candidats, être mon porte parole auprès de la ville de Rosemère lors de rencontres préparatoires aux élections, produire le pointage et orchestrer la journée du scrutin. Pour ce travail, monsieur Trépanier a été payé un somme de 4,000\$, par chèque, tel qu'inscrit au bilan financier émis au directeur général des élections suite à la campagne.

Caval, le 20 Mai 2015

Signé de vant. moi
Caval, le 20 Mai 2015


Monique Richer
Ex-mairesse de la ville de Rosemère (2002-2005)


